



Couple mixte à l'étranger.

Par **Kevazingo**, le **15/08/2015** à **17:08**

Bonjour,

Je suis actuellement au Gabon, en couple (non marié) depuis 1 an avec une gabonaise.
Nous allons avoir un enfant dans les mois à venir.
Étant donné le contexte social du pays, je ne souhaite pas élever mon enfant ici.

- Il me semble que le visa de parent d'un enfant français n'est valable que si l'enfant réside en France, quelles démarches devint nous faire afin de vivre en France ensemble ?

Cordialement

Par **citoyenalpha**, le **18/08/2015** à **01:35**

Bonjour

vous mariez est le plus simple car en effet être parent d'enfant français ne permet pas de droit d'obtenir un visa long séjour pour le parent étranger.

Restant à votre disposition